

Paris, le 20 mai 2019

Inscription définitive en classe de Première Supérieure (Khâgnes)

Vous avez été admis(e) pour l'année 2019-2020, en classe de Première Supérieure.

Si vous n'étiez pas scolarisé(e) au lycée Jules Ferry, vous devez auparavant avoir été recruté en postulant avant le vendredi 28 juin 2019, soit en nous adressant votre candidature pour les étudiants de province ou de l'étranger, soit pour les étudiants de l'académie de Paris en complétant la fiche A qui vous sera remise par votre établissement d'origine.

Pour que votre inscription soit définitive, vous devez télécharger le dossier d'inscription sur le site du lycée (<http://lyc-jules-ferry.scola.ac-paris.fr/>), le compléter et vous présenter au lycée pour finaliser les démarches :

- Pour les étudiants déjà scolarisés au lycée Jules Ferry : du lundi 24 au vendredi 28 juin de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en salle 19.
- Pour les nouveaux étudiants : du mercredi 3 juillet au jeudi 11 juillet de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en salle 19.

I – Documents à compléter pour tous les étudiants

ANNEXE 1 : Fiche de renseignements avec une photo identité

ANNEXE 2 : Un engagement sur le fonctionnement des classes préparatoires signé par l'étudiant(e) et ses parents

ANNEXE 3 : Le règlement du concours blanc signé par l'étudiant(e) et ses parents

ANNEXE 4 : Le règlement intérieur signé par l'étudiant(e) et ses parents

ANNEXE 5 : La fiche infirmerie pour les nouveaux étudiants uniquement

II - Documents à joindre pour les nouveaux élèves

- 1) Le certificat de sortie de votre lycée d'origine ou Exeat (ORIGINAL), sauf pour les élèves déjà scolarisés au lycée Jules Ferry.
- 2) 4 photos d'identité (pas de photocopie), derrière lesquelles vous inscrirez vos : nom, prénom.
- 3) Les photocopies du relevé de notes du baccalauréat et du diplôme
- 4) La photocopie de votre attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- 5) La photocopie de votre attestation de recensement

- 6) La photocopie recto-verso de votre Carte Nationale d'Identité (CNI), ou de votre passeport dans son intégralité

III – Documents facultatifs à joindre

RESTAURATION SCOLAIRE

Le lycée bénéficie d'un service de restauration. L'inscription, volontaire, se fait à l'aide du formulaire « inscription annuelle à la demi-pension » (ANNEXE 6).

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au service d'intendance.

SOLIDARITE et ASSOCIATIONS

- La caisse de solidarité a pour objet d'apporter une aide ponctuelle aux élèves et étudiants confrontés momentanément à des difficultés d'ordre personnel ou familial (décès, maladie, conflits...). Elle permet également à l'établissement scolaire, d'exprimer la solidarité et le soutien de la communauté éducative à l'occasion de tels événements.
Pour soutenir la caisse de solidarité : chèque de 20,00 € ou plus libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jules Ferry, destiné à alimenter la caisse de solidarité de l'établissement,
- Le foyer socio-éducatif vise à développer la convivialité et la vie sociale dans l'établissement ainsi que le sens des responsabilités des élèves. Dans ce cadre, il organise des activités éducatives complémentaires (sorties : théâtre, musées, cinéma ; visites diverses...) et soutient financièrement les voyages scolaires (en province et à l'étranger), l'atelier artistique de danse, l'atelier théâtre, la semaine de la presse pour le CDI Lycée).
Pour soutenir le foyer socio-éducatif : un chèque libellé à l'ordre du Trésorier du foyer socio-éducatif (montant libre).
- La Maison des lycéens (MDL) est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes. La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif, écologique et humanitaire. L'adhésion se fait avec le formulaire de l'ANNEXE 7.

Pour faciliter le traitement de chèques, merci d'inscrire au verso des chèques le nom et le prénom de l'étudiant, ainsi que la classe.

IV – Autres dispositions administratives

SÉCURITE SOCIALE

Selon les dispositions de la PUMA (Protection Universelle Maladie), tous les étudiants inscrits en classes préparatoires (Hypokhâgnes et Khâgnes) doivent être obligatoirement affiliés au régime général de la sécurité sociale, soit sous la couverture d'un parent, soit sous leur propre couverture.

BOURSE

Les étudiants boursiers doivent remettre au secrétariat du proviseur l'avis d'attribution de bourse émanant du CROUS ainsi qu'un RIB. Ils seront exonérés des frais d'immatriculation à la sécurité sociale et des droits d'inscription à l'université.

INSCRIPTIONS CUMULATIVES A L'UNIVERSITE

Tout étudiant admis en Première Supérieure (Khâgnes) devra faire une inscription cumulative auprès de l'université de son choix dès le mois de septembre. L'inscription se fait au lycée par l'intermédiaire du Conseiller Principal d'Education. Les choix de la matière et de l'université seront définitifs.

CONSEILS DE LECTURES

Un document présentant les conseils de lecture sera mis en ligne sur le site internet début juillet. Ce document pourra vous être remis en version papier au moment du dépôt de votre dossier d'inscription.

VI- Rentrée 2019-2020

La rentrée se déroulera **le lundi 2 septembre 2019 à 08H30** au restaurant scolaire sous la coupole avec une réunion d'information avec les professeurs. Les cours débiteront dès la fin de la réunion.

La Proviseure
Christel BOURY

ANNEXE1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2019-2020

Inscription en classe de Khâgnes

Collez une
photo
ici

Identité de l'étudiant :

NOM : Prénom :

Né(e) le : à

Département/Pays : Nationalité :

Tél portable : Courriel :

Boursier : OUI NON

Redoublement

OUI

NON

Réservé à l'administration

Dernier établissement fréquenté :

Nom du lycée :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Langues étudiées : LV1 : LV2 :

Autres langues : Série suivie :

Choix des options :

LVA

Anglais Allemand Espagnol Italien

LVB

Anglais Allemand Espagnol Italien

Langue ancienne

Latin

Choix des spécialités :

KM1 : Allemand Anglais Histoire des Arts Lettres Modernes

KM2 : Philosophie Histoire-Géographie

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile : Travail :

Profession :

Téléphone portable : Courriel :

J'autorise l'établissement à utiliser cette adresse courriel Je n'autorise pas

Nombre total d'enfants à charge :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile : Travail :

Profession :

Téléphone portable : Courriel :

J'autorise l'établissement à utiliser cette adresse courriel Je n'autorise pas

Pour les parents séparés ou divorcés:

Double des documents administratifs à envoyer au responsable légal 2 : OUI NON

Fait à

Le

Signature
du représentant légal 1

Signature
du représentant légal 2

Signature
de l'étudiant

ANNEXE2

FICHE D'ENGAGEMENT

NOM et Prénom de l'étudiant(e) :

Classe :

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) en hypokhâgne ou en khâgne est soumis au règlement intérieur du lycée :

- Ponctualité
- Assiduité
- Travail régulier

Tout(e) étudiant(e) ne respectant pas ces obligations peut être exclu(e) par le conseil de discipline.

Tous les travaux de toutes les disciplines doivent avoir été rendus pour figurer au contrôle continu et compter dans la proposition d'équivalence de fin d'année.

Les étudiants qui n'auront pas respecté toutes ces règles (ponctualité, assiduité, rendu des devoirs, travail dans toutes les disciplines) n'obtiendront pas en fin d'année :

- d'équivalence
- le passage en khâgne
- la possibilité de cuber

L'inscription cumulative à l'université est obligatoire : l'établissement s'en chargera dès la rentrée. L'inscription à l'université doit correspondre à la dominante choisie en hypokhâgne faute de quoi les demandes d'équivalences ne pourraient être proposées par le conseil de classe.

La participation aux concours blancs (deux dans l'année) est obligatoire.

Les étudiants d'hypokhâgne doivent suivre les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Recopier la mention « lu et approuvé »

Fait à

Le

Signature des responsables légaux

Signature de l'étudiant(e)

ANNEXE 3

RÈGLEMENT DES CONCOURS « BLANCS »

Les deux concours blancs organisés pendant votre année scolaire doivent se dérouler dans les mêmes conditions que tous les concours auxquels vous vous préparez.

- 1) PUNCTUALITÉ : tous les élèves doivent être entrés en classe à 8h15.
- 2) Les sorties temporaires de la salle sont individuelles et d'une durée maximum de 5 mn. Elles ne sont pas autorisées au cours de première heure.
- 3) Les sorties définitives de la salle ne sont autorisées qu'après la fin de la première heure.
- 4) Les sacs, livres, classeurs sont déposés dès l'entrée dans la salle sous le tableau. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs ou déposer auprès du professeur.

Seuls sont autorisés les feuilles de copie, de brouillon et, pour les épreuves concernées, les dictionnaires unilingues et atlas.

- 5) Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner la nullité de l'épreuve et/ou une sanction disciplinaire.

Recopier la mention « lu et approuvé »

Fait à

Le

Signature des responsables légaux

Signature de l'étudiant(e)

ANNEXE 4

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Année scolaire 2019-2020

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

OPTION :

L'étudiant(e) s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Recopier la mention « lu et approuvé »

Fait à

Le

Signature des responsables légaux

Signature de l'étudiant(e)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Lycée-collège Jules-Ferry
77, boulevard de Clichy - 75009 Paris



ANNEXE 5

FICHE D'INFIRMERIE
Année scolaire 2019-2020

Collez une photo ici

NOM de l'élève : Prénom : CLASSE :

Date de naissance : Sexe : F M Externe 1/2 pension

EN CAS D'URGENCE, les personnes à contacter sont :

Responsable légal 1

NOM :

Prénom :

Lien avec l'élève :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

- Domicile :
- Portable :
- Lieu de travail :

Responsable légal 2

NOM :

Prénom :

Lien avec l'élève :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

- Domicile :
- Portable :
- Lieu de travail :

ETABLISSEMENT PRECEDENT (nom et adresse complète) :

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame..... autorisons l'anesthésie de notre fils/fille..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Si votre enfant est atteint de troubles de santé nécessitant un traitement pendant le temps scolaire, un régime alimentaire, une conduite à tenir en cas d'urgence, veuillez prendre contact avec l'infirmière ou le médecin dès la rentrée scolaire.

Renseignements importants pouvant être communiqués sous pli cacheté.

Vaccination rougeole – oreillons, rubéole (ROR)

Date 1^{ère} injection..... Date 2^{ème} injection.....

Date du dernier DT Polio : Date du BCG :

Asthme :

Maladies – Allergies :

Contre indication éventuelle :

Nom et numéro de téléphone de votre médecin traitant :

L'infirmière accueille les élèves pour quelque motif que ce soit, dès lors qu'il y a une incidence sur la santé, elle participe aux bilans de santé et au suivi des élèves, elle assure auprès d'eux une mission éducative et relationnelle (cf circulaire du 06.91). Il est rappelé aux familles :

- Qu'en cas de malaise ou d'accident survenu à l'école, elles devront prendre en charge leur enfant,
- Qu'en cas d'urgence vitale, l'administration pourra faire appel aux secours spécialisés (Pompiers – SAMU),
- Qu'une assurance pour la prise en charge de transport et de soins éventuels est recommandée.

Date :

Signature :

ANNEXE 6

INSCRIPTION ANNUELLE A LA DEMI-PENSION
Année scolaire 2019-2020

CPGE

PAYABLE EN TROIS FOIS

Le SERVICE DE RESTAURATION est un service annexe de l'établissement. Il fonctionne sur 3 périodes [septembre à décembre/ janvier à mars/avril à juin]. Il est ouvert du lundi au vendredi inclus, de 11h20 à 13h00 (mercredi : 12h20-13h00).

L'inscription, volontaire, peut se faire pour 2, 3, 4 ou 5 jours.

Un badge numéroté est délivré gratuitement aux élèves inscrits pour la 1^{ère} fois ; il est valable pour la durée de la scolarité. **Ce badge est strictement personnel** : le prêter ou utiliser celui d'un autre élève peut entraîner l'exclusion du service de restauration. Sa présentation est **obligatoire** pour l'accès à la salle à manger. Sa perte ou sa détérioration nécessite son remplacement contre versement d'une somme de **cinq euros**.

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

N° DE BADGE :

NOM DES PARENTS (ou des Responsables) :

- Mr
 Mme

Adresse complète:

Code postal :

Commune :

Téléphone(s) :

Mail :

ENTOURER LES JOURS CHOISIS

2 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
5 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Paiement à réception de la facture

Internet, CB, Espèces ou Chèque à établir à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jules FERRY
Inscrire obligatoirement le nom et la classe de l'élève au dos du chèque (pas d'agrafe)

Paris, le / / 2019

Signature obligatoire du responsable de l'élève

**DOCUMENT A RENDRE A L'INTENDANCE DEBUT SEPTEMBRE + ATTESTATION
DE QUOTIENT FAMILIAL +RIB pour remboursement**

ANNEXE 7

Adhésion à la Maison Des Lycéens (MDL)

La Maison des lycéens (MDL) est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes. La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif, écologique et humanitaire. Pour participer aux activités de la MDL l'adhésion est obligatoire : elle est donc fortement conseillée. Les adhésions contribuent grandement au financement des actions organisées par la MDL.

Cotisation : 5€ minimum

Règlement : par chèque uniquement, à l'ordre de la MDL du lycée Jules Ferry. La fiche et le chèque d'adhésion seront à remettre pendant la phase d'inscription. Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque et de remplir le bulletin ci-dessous.

.....
Bulletin d'adhésion 2019-2020

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse postale:

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____@_____

Je souhaite m'investir dans l'association (être candidat au Conseil d'Administration de la MDL)

Je souhaite déjà proposer une idée, une animation, ou un club :

.....
.....
.....
.....
.....